

Réception de la Présidente du Grand Conseil, 5 septembre 2017 à Morges

Discours prononcé par M. Jean-François Meylan, Président du Tribunal cantonal

Madame la Présidente du Grand Conseil,
Monsieur le Président sortant de charge,
Madame la Présidente du Conseil d'Etat,
Mesdames et Messieurs les Conseillers d'Etat,
Mesdames et Messieurs les Députés,
Monsieur le Syndic,
Mesdames et Messieurs les représentants des corps constitués,
Mesdames et Messieurs les invités,

La Réception organisée en l'honneur du premier citoyen du canton, première citoyenne en l'occurrence, est chaque année un moment fort de la vie politique vaudoise. A plusieurs titres. D'abord par le sentiment d'appartenance de tous à un même coin de pays qui se dégage de cette journée traditionnelle, ensuite par le caractère de rentrée politique de cette manifestation, même si cet été a déjà été quelque peu agité, et enfin par l'esprit de convivialité qui règne en fin de journée autour d'un buffet généralement bien garni.

Mais cette année revêt, comme tous les cinq ans, un caractère particulier. En effet, nous commençons une nouvelle législature. Ou plutôt devrais-je dire, vous commencez une nouvelle législature. En effet, comme vous le savez, la législature judiciaire est décalée de six mois afin de permettre au nouveau Grand Conseil de réélire les juges du Tribunal cantonal, qui nommeront ensuite à leur tour quelque 80 magistrats professionnels de première instance et plus de 600 magistrats non professionnels, comme c'est le cas depuis 1886.

La législature judiciaire se terminera ainsi le 31 décembre prochain. Vous me permettrez donc, avant d'évoquer brièvement l'avenir, de consacrer quelques instants à la législature écoulée.

Le Tribunal cantonal est heureux d'avoir mené à bien de nombreux projets. Certains ont été menés par le Tribunal cantonal de son propre chef et d'autres en collaboration avec des départements ou des services de l'administration cantonale.

Je vous en donne quelques exemples, sans aller dans les détails : l'élaboration de processus de travail unifiés et simplifiés en matière de délivrance de certificats d'héritiers, la mise en œuvre du nouveau droit de la protection de l'adulte et de l'enfant, le développement - sur l'impulsion de la Commission de haute surveillance du Tribunal cantonal - d'un concept d'entretien de fonction avec les magistrats de première instance, la fixation d'objectifs annuels, le développement de nouveaux indicateurs statistiques et la fin de l'obligation pour les citoyens d'assumer des curatelles, projet mené par le Département des institutions et de la sécurité, de concert avec le Département de la santé et de l'action sociale et l'Ordre judiciaire.

Je pourrais multiplier les exemples, mais les résultats sont là : depuis quatre ans, la justice vaudoise, à effectif quasi constant, a traité chaque année plus de dossiers qu'elle n'en a reçu. Ce gain d'efficacité et l'amélioration constante des délais de traitement des dossiers sont évidemment une grande source de satisfaction pour le Tribunal cantonal.

Il ne s'agit toutefois pas aujourd'hui de tomber dans l'autosatisfaction mais de préparer l'avenir.

J'aimerais à cet égard attirer votre attention sur deux projets importants, à coloration fédérale de la prochaine législature, qui s'apparentent à des défis.

Le premier est le projet de création du dossier judiciaire électronique. La Suisse a en effet pris du retard sur la plupart des pays voisins. L'impulsion vient du Tribunal fédéral. Il s'agit de créer dès le début de la procédure un dossier judiciaire sous forme électronique que les différentes instances se transmettraient en le complétant au fur et à mesure. Ce projet a reçu l'aval de la Conférence des directeurs et directrices des départements de justice et police. La création d'une base légale fédérale est ainsi en préparation à l'Office fédéral de la justice.

Ce projet bouleversera la manière de travailler des acteurs judiciaires et nécessitera des réorganisations et de nombreuses coordinations.

Le deuxième projet est une modification de la Loi sur le Tribunal fédéral. Les principales propositions tendent à limiter l'accès au Tribunal fédéral pour qu'il ne traite dans certains contentieux de masse que les questions de principe. Là aussi, un avant-projet est en rédaction au sein de l'Office fédéral de la justice. A ce stade, il est déjà clair qu'il y aura des répercussions sur les tribunaux cantonaux et les administrations cantonales. Ainsi par exemple, en matière de droit administratif, on peut penser, qu'à défaut de recours ouvert au Tribunal fédéral, il sera nécessaire que la Cour de droit administratif et public statue à trois juges, et non plus à un juge et deux assesseurs. Cela signifie qu'il faudra créer des instances intermédiaires au sein de l'administration cantonale là où elles n'existent pas, sous peine d'engorger sérieusement le Tribunal cantonal.

Ces deux projets, plus techniques que politiques, pourraient avancer plus vite que prévu. Il s'agit donc pour le canton d'anticiper. On peut ainsi se demander s'il ne faut pas déjà songer à jeter les bases d'une structure de projet.

Les projets menés à bien lors de la législature judiciaire qui s'achève et dont j'ai parlé tout à l'heure, ont pu l'être grâce à l'autonomie de gestion dont jouit constitutionnellement l'Ordre judiciaire vaudois, aux compétences que la loi donne au Tribunal cantonal, ainsi qu'à l'esprit de responsabilité qui en découle pour les magistrats cantonaux. A l'heure où l'on parle de créer de nouvelles structures ou de nouveaux organes en dehors des trois pouvoirs constitués, il s'agit de ne pas l'oublier.

Monsieur le Président sortant de charge,

Votre présidence a été sans surprise. Peut-être est-ce parce que tout le monde savait d'avance que vous seriez à la hauteur, ce qui s'est d'ailleurs vérifié. Vous avez enfilé l'habit de président dès la première séance, aussi facilement que vous avez mis vos cuissettes pour courir d'Aigle à Lausanne pour la dernière séance.

Vous avez été très présent lors des innombrables manifestations auxquelles vous avez été convié.

Lors de l'inauguration du nouveau Parlement cantonal, grand moment de votre présidence, vous n'avez pas craint d'affirmer vos idées. En particulier, lors de la cérémonie à la

Cathédrale, vous avez parlé, simplement, de vos convictions politiques et démocratiques, de votre amour du pays, mais aussi de certaines convictions plus personnelles, surmontant une certaine pudeur vaudoise. C'était courageux.

Grâce à votre anticipation, le décret fixant le nombre des juges cantonaux pour la législature qui vient, a été approuvé à l'unanimité du Grand Conseil dans sa séance du 22 août dernier déjà, sous l'autorité de votre successeur.

Monsieur le Président sortant de charge, vous avez la reconnaissance du Tribunal cantonal pour votre écoute et votre intérêt pour les problèmes judiciaires.

Puisque nous sommes en fin de législature judiciaire, vous me permettrez d'associer à ces remerciements vos prédécesseurs que j'ai eu l'honneur de côtoyer ces cinq dernières années, soit dans l'ordre chronologique :

- M. Philippe Martinet
- M. Laurent Wehrli
- M. Jacques Nicolet
- Et Mme Roxanne Meyer Keller.

Madame la Présidente du Grand Conseil,

Comme votre prédécesseur, vous assumez un mandat de conseillère municipale dans une ville du canton. Ce bagage politique, cette expérience de l'exécutif, vous sera certainement utile dans vos nouvelles fonctions.

Vous allez exercer votre présidence au début d'une nouvelle législature politique. Cela signifie que le Grand Conseil et ses commissions ont dû être réorganisées, ce qui est fait, mais aussi que ses membres, renouvelés à concurrence d'un tiers, vont devoir, sous votre autorité bienveillante, trouver leurs marques.

Et puis, étape importante cet automne dans le paysage institutionnel, vous allez présider la réélection des juges cantonaux, ainsi que leur cérémonie d'assermentation.

Madame la Présidente, le Tribunal cantonal vous souhaite beaucoup de plaisir dans votre nouvelle charge ainsi qu'une excellente année présidentielle.

Je vous remercie de votre attention.

05.09.17 / Jean-François Meylan